

D2026-021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 01 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, LEHOURS Catherine, BEDEL François, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :
MERCIER Sophie à SOLOIS Frédéric
BEN Mélanie à THOREAU Véronique
MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo
BOISSERIE René à JARLIER Marie-Anne
POINAS-FREYDEFONT Clémence à ROQUIER Samuel
DE DONNO Aurélien à SEBBANE Nadia
BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 7 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désignée pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

OBJET : Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;



D2026-021

Considérant que la gestion de plusieurs services publics est actuellement confiée à des tiers dans le cadre de conventions de délégation de service public ou assurée dans le cadre de régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Le Maire propose de créer une **commission consultative des services publics locaux** pour les services publics délégués.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire, est composée de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que de représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal.

Elle est notamment chargée d'examiner les rapports annuels relatifs au fonctionnement de ces services et de donner un avis sur les projets de délégation, de création de régie ou de partenariat concernant les services publics locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la composition de cette commission à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, répartis comme suit :

- 3 membres du groupe majoritaire,
- 1 membre de chaque groupe minoritaire

et 2 délégués d'associations.

Il est proposé au Conseil municipal la liste suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants	Délégués des associations
Hugo FRANCK, président		Béatrice CARROT-DULAC
Michael MEYER	Marie-Anne JARLIER	Catherine BERTI
Laurence de ROCQUIGNY	Géraud MANEIN	
Benoit BEDEL	Pierre-François MORIN	
Sébastien FORGET	Claude PRACROS	
Jean-Pierre LUNOT	Louis VIAL	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la liste proposée.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Adrien PUYFAGES,

Secrétaire de séance